

La présente synthèse résulte d'une étude rétrospective et prospective sur l'activité et l'emploi dans les organismes agréés de services à la personne (excluant l'emploi direct émanant des particuliers-employeurs). Celle-ci a été conduite par la DRTEFP, conjointement avec le SGAR. Un document plus détaillé paraîtra courant septembre.

**DEFINITION DU SECTEUR :** La loi du 26 juillet 2005 définit les prestations de services à la personne comme "les activités réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile". Ces activités sont listées dans le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 et inscrites dans le code du travail (article L. 129-1).

## Etat des lieux du secteur des services à la personne en Champagne-Ardenne

Répartition départementale des OASP\*  
et part du secteur associatif en 2006

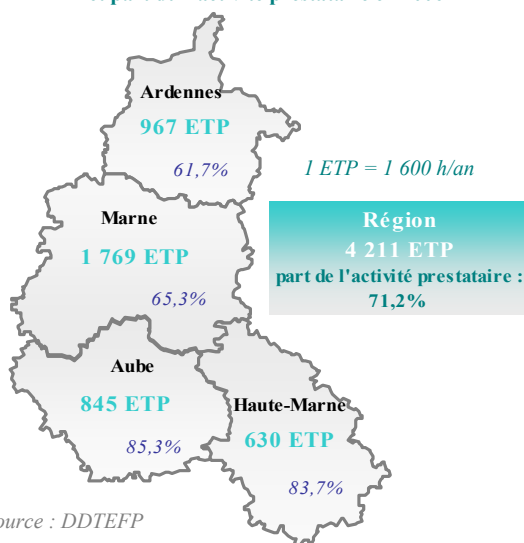
	Nombre d'OASP	Part du secteur associatif
Ardennes	85	88,2%
Aube	76	67,1%
Marne	253	91,7%
Haute-Marne	24	79,2%
<b>Région</b>	<b>438</b>	<b>86,1%</b>

Source : DDTEFP - DARES, tableaux statistiques annuels

### ❖ Une dynamique sectorielle marquée par l'émergence de nouveaux acteurs

En 2004, la Champagne-Ardenne comptait presque **280 organismes agréés de services à la personne** regroupant les associations, les CCAS et les entreprises privées lucratives avec une **prédominance des acteurs issus du secteur associatif** (95%). Depuis, la région a enregistré une **progression du nombre de structures agréées** : en 2006, ils sont **près de 440 acteurs** présents sur le marché des services à la personne à posséder un agrément.

Répartition départementale des effectifs ETP  
et part de l'activité prestataire en 2006



Source : DDTEFP

La **création d'entreprises privées** agréées de services à la personne provenant du **secteur lucratif** a été **particulièrement dynamique** puisque 46 entreprises privées investies sur ce secteur d'activités ont vu le jour depuis 2004, portant le nombre d'entreprises privées à 53 en 2006. Les **premières entreprises privées** se sont créées **dans le département aubois** en 2004.

### ❖ Une croissance significative de l'activité du secteur reposant sur des prestations dites "traditionnelles" ...

Le volume des heures facturées est **orienté à la hausse entre 2001 et 2006** : l'activité a progressé à un **rythme tendanciel de 9%**. Néanmoins, ce résultat est à nuancer selon le mode de l'activité : **mandataire\*** ou **prestataire\***.

L'**activité des prestataires** de services à la personne représente **70% de l'activité des OASP** en moyenne régionale mais cette part varie fortement en fonction des départements. L'activité prestataire **occupe 9 690 salariés** (soit 3 000 emplois ETP) et **se développe** fortement (+19%). S'agissant de l'activité mandataire, elle affiche un léger repli (-2,3%).

Effectifs salariés ayant exercé en 2006  
et nombre moyen d'heures travaillées par salarié  
selon le mode d'intervention et le département

	Activité prestataire		Activité mandataire	
	Effectifs salariés	heures / salarié	Effectifs salariés	heures / salarié
Ardennes	1 399	683	1 568	377
Aube	2 233	517	407	486
Marne	3 696	500	2 256	436
Haute-Marne	2 362	357	632	262
<b>REGION</b>	<b>9 690</b>	<b>495</b>	<b>4 863</b>	<b>398</b>

Quelque soit le mode d'intervention, prestataire ou mandataire, **l'activité des OASP\* se concentre essentiellement sur des prestations qualifiées de "traditionnelles"** (90% de l'activité globale), à savoir le ménage, la garde d'enfants et **l'assistance aux personnes âgées, qui arrive en tête des prestations de services rendus**.

### ❖ ... accompagnée par une progression notable des effectifs salariés, majoritairement féminins

Parallèlement à la hausse de l'activité, les **effectifs salariés, majoritairement féminins** (96% des emplois) ont fortement augmenté, passant de 11 754 en 2004 (3 625 ETP) à 14 553 en 2006 (4211 ETP). Ce secteur reste cependant marqué par une **précarité de l'emploi** : en moyenne, **un salarié** dans le secteur des services à la personne **exerce une activité équivalente à un tiers temps**, soit 463 heures par an (1 ETP correspond à 1 600 heures de travail annuel), une des raisons expliquant le **fort turn-over**.

OASP\* : organisme agréé de services à la personne

ETP\* : équivalent temps plein

Organisme prestataire\* : il est l'employeur de l'intervenant à domicile effectuant la prestation auprès de l'utilisateur final (bénéficiaire du service)

Organisme mandataire\* : il procède au recrutement de l'intervenant et effectue la gestion administrative, pour le compte de l'utilisateur, qui est l'employeur de l'intervenant

### Perspectives d'emploi : près de 1 100 créations nettes d'emploi ETP à prévoir d'ici 2013

#### ❖ Des besoins liés principalement au vieillissement de la population régionale

En raison du vieillissement démographique inéluctable, les *besoins en services à la personne attendus* d'ici les prochaines années, *concerneront essentiellement les prestations liées à la dépendance et au grand âge* (assistance aux personnes âgées et personnes dépendantes)

Sous les hypothèses d'une progression de 25% de la part des personnes âgées de 60 ans et plus, et, d'une relative stabilisation de la préférence au maintien à domicile, *l'activité des OASP devrait croître en moyenne de 3,4% par an*, sous condition d'un maintien du taux de recours à ces structures. Le volume d'heures nécessaires passerait donc de 3,9 millions en 2006 à 4,9 millions en 2013

Pour faire face à ce surcroît d'activité, *les besoins en personnel requis à l'horizon 2013 avoisineraient 3 100 emplois ETP* (soit 650 emplois supplémentaires), dont *2 100 ETP pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes* (en considérant une stabilité de la structure par GIR\* et de leurs besoins ainsi qu'une évolution de l'attribution de l'APA\* proportionnelle à l'évolution démographique des personnes dépendantes).

#### ❖ Ménage et services aux familles : une demande dépendante du niveau des revenus

La demande de *services pour les tâches ménagères* devrait constituer le *deuxième potentiel de développement* de l'activité des OASP, qui emploieraient *1 480 personnes en équivalent temps plein* à l'horizon 2013. Les *besoins* pour ce type de service *concerneraient davantage les seniors* compte tenu des évolutions démographiques. Seule la faiblesse relative des niveaux de revenus pourrait faire craindre un faible essor de cette activité.

Quant à la *garde d'enfants et au soutien scolaire*, ils devraient représenter une *part marginale de l'activité des structures agréées*. La garde d'enfants occuperait 195 emplois ETP dans les 5 ans à venir contre seulement 50 ETP pour le soutien scolaire (services dont le recours est fortement tributaire des revenus des familles).

Au total, les *besoins* des organismes agréés de services à la personne *en termes de personnel* sont *estimés à 5 300 emplois ETP en 2013*. Les OASP devraient donc recruter près de 1 100 intervenants à domicile à temps plein d'ici à 2013 (sous réserve des hypothèses formulées sur les besoins de la population).

Projections d'emploi à l'horizon 2013 dans le secteur des services à la personne\*

Unité : emplois E.T.P	Assistance aux personnes âgées	Dont : personnes dépendantes	Ménage	Garde d'enfants	Soutien scolaire	Autres activités	TOTAL
Ardennes	600	600	310	41	5	14	970
Aube	800	500	350	45	2	43	1 240
Marne	1 200	650	610	86	42	223	2 161
Haute-Marne	500	350	210	23	1	195	929
<b>REGION</b>	<b>3 100</b>	<b>2 100</b>	<b>1 480</b>	<b>195</b>	<b>50</b>	<b>475</b>	<b>5 300</b>
Créations nettes d'emplois en région	650	440	130	40	20	250	1 090

\* Emplois prévisionnels dans les structures agréées

APA\* : prestation d'aide aux personnes âgées (60 ans et plus) attribuée et versée par le Conseil général pour financer l'achat de biens et services lié à la perte d'autonomie

GIR\* : groupe iso-ressource reflétant le niveau de dépendance des personnes âgées

#### ❖ Deux enjeux principaux pour l'essor du secteur des services à la personne : le développement de l'emploi durable dans les OASP et la professionnalisation des structures et intervenants.

##### 1. Comment favoriser le développement de l'emploi et la stabilité des personnels dans les OASP ?

Le développement de l'emploi dans le secteur dans les prochaines années est incertain dans la mesure où il dépend de la solvabilité de la demande et de l'attractivité des emplois. Ce secteur connaît un *fort turn-over des personnels*, qui tient en grande partie aux *conditions de travail* : faible rémunération, contrat de courte durée, temps partiel subi, et forte mobilité du personnel. L'augmentation et la stabilité du nombre d'intervenants pourraient ainsi être favorisées par une *évolution des conditions de travail* (augmentation du nombre d'heures travaillées notamment) et par un *renforcement du travail en réseau des acteurs*.

##### 2. Comment favoriser la montée en compétences des structures et des intervenants ?

Le développement du secteur repose également sur une *adaptation et amélioration de la qualité de ces prestations au regard des besoins de plus en plus spécifiques des publics*. Cette évolution implique une évolution des structures et des métiers qui passe par des *actions de professionnalisation et de formation des acteurs*. Plusieurs dispositifs contribuent d'ores-et-déjà à cette montée en compétences : les dispositifs VAE, le Dispositif Local d'Accompagnement qui appuie la professionnalisation des structures de l'économie sociale et solidaire notamment.